

l'Ouvillois

JOURNAL DE HOUILLES

MENSUEL N° 178 FÉVRIER 2014



**ÉLECTIONS
MUNICIPALES,
MODE
D'EMPLOI**

HUMOUR

BÉRENGÈRE KRIEF, LE RIRE AU FÉMININ



Béregère Krief manie le verbe et la formule comme personne.

Béregère Krief est partout ! Sur les planches, sur les ondes ou sur Internet, elle fait le buzz. Drôle et pétillante, fraîche et moderne, elle manie l'humour féminin avec talent et pratique l'autodérision comme personne. Houilles, qui depuis de nombreuses années accueille les nouveaux talents en devenir (Kevin Adams, le Jamel Comedy Club...), se devait de l'inviter. C'est chose faite ! La jeune humoriste sera présente sur la scène de l'Espace Ostermeyer, le mercredi 5 février. Béregère Krief, c'est avant tout un physique : une jolie blonde toute pimpante et rayonnante. Une apparence trompeuse cependant. Car, sous des allures de poupée Barbie presque trentenaire, la jeune humoriste sait manier le verbe et la formule. Durant plus d'une heure, elle passe au crible les relations filles-garçons, écorche les dragueurs « relous », brocarde les petites manies et obsessions des nanas

d'aujourd'hui, tout se moquant au passage, mais toujours avec esprit et bienveillance, de la gent masculine... Nul n'est épargné ! Bref, vous l'avez compris, vous ne sortirez pas indemne du spectacle de Béregère Krief. Vous en sortirez irradié de rires ! À ne surtout pas manquer ! Révélée par le café-théâtre et la série télé « Bref », diffusée sur Canal +, Béregère Krief participe aujourd'hui régulièrement aux plus grands festivals d'humour : Montreux Comedy Festival, Paris fait sa comédie... En 2010, elle a remporté le prix Rire et chansons. ■

Mercredi 5 février à 20h30.
Tarifs : 12 €, 16 € et 20 €.
Espace Ostermeyer
(16, rue Louise-Michel).
Réservation au 01 39 15 92 10.
Billetterie en ligne :
lagraineterie.ville-houilles.fr

THÉÂTRE DANSÉ

BALADE URBAINE ET CHORÉGRAPHIQUE

« My Brazza » est avant tout le portrait d'un danseur congolais, Florent Mahoukou, qui interprète son propre rôle. Sur des textes de Ronan Chéneau et une mise en scène de David Bobee, Florent Mahoukou raconte son Afrique, celle qu'il porte en lui et qui lui ressemble, loin des clichés véhiculés par les médias, en la restituant par la parole et le geste chorégraphié. Il évoque ainsi le quartier où il a grandi, Bacongo, sa ville, Brazzaville, son pays, le

Congo. Une pièce sensible écrite et dansée pour quelques mètres carrés de scène seulement, mais où chaque mot engage le corps entier de l'artiste dans un dialogue intime et direct avec les spectateurs. Danseur, acteur et chorégraphe, Florent Mahoukou vit et travaille à Brazzaville. Enrichi par les rencontres et les expériences qui l'ont nourri tout au long de son parcours d'artiste, au Congo comme à l'étranger, il a développé une écriture chorégraphique originale où l'espace urbain constitue la source de son inspiration. Un univers très contemporain, à la limite de l'avant-garde, qui traduit la joie et la jubilation dans le mouvement dansé.

Le spectacle « My Brazza » s'inscrit dans le cadre de la 9^e édition de la biennale Odysées en Yvelines (voir encadré ci-dessous). ■

Samedi 8 février à 17h.
À partir de 13 ans. Tarifs : 3 € et 5 €.
La Graineterie (27, rue Gabriel-Péri).
Réservation conseillée
au 01 39 15 92 10.
Billetterie en ligne :
lagraineterie.ville-houilles.fr



Florent Mahoukou raconte son Afrique en la restituant par la parole et le geste chorégraphié.

ODYSSÉES EN YVELINES : 9^e ÉDITION

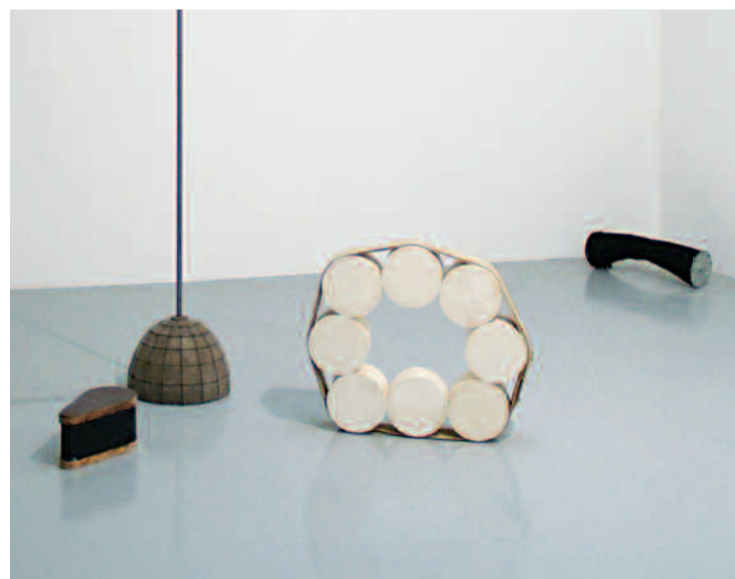
La biennale Odysées en Yvelines propose, du 15 janvier au 30 mars, six créations dans six communes yvelinoises en direction de la jeunesse. Au total, ce sont plus de 200 représentations qui seront données, d'abord dans le département des Yvelines, puis sur l'ensemble du réseau national. Cette manifestation, portée par le théâtre de Sartrouville et des Yvelines (centre dramatique national), en

partenariat avec le conseil général des Yvelines, associe tout le tissu des théâtres de ville et des scènes conventionnées, ainsi que le réseau des bibliothèques, les écoles, collèges et lycées... L'édition 2014 se veut avant tout pluridisciplinaire, en mêlant théâtre, danse et musique. ■

Plus d'informations sur
www.odyssees-yvelines.com

EXPOSITION

LE SILENCE EST D'ART



Co-Laps, installation de Félix Pinquier.

L'exposition « L'Objet du silence », qui se tient à La Graineterie jusqu'au 1^{er} mars, jette des passerelles entre trois artistes : Félix Pinquier, Claire Tabouret et Dove Allouche. Tous trois ont un trait commun : ils entretiennent un curieux rapport au réel et au temps. Les sujets de leurs œuvres (dessins, sculptures et photographies) sont pourtant bien réels. « L'espace d'exposition est comme une partition. Les objets qui y sont inscrits sont des énigmes sensorielles », explique Félix Pinquier, l'auteur de la série *Aérolithes*, d'étranges aéronefs flottant hors du temps où l'on perçoit cette même notion de temps suspendu.

De son côté, Claire Tabouret présente 16 *Autoportraits* dessinés à l'encre de chine sur de fines feuilles de papier de riz. Son trait épouse la capillarité de la matière, soulignant la difficulté de se représenter. Cet exercice, entrepris lors d'une résidence à Pékin, est aujourd'hui devenu un rituel pour l'artiste peintre. « C'est un face-à-face. Je pars de mon

reflet dans le miroir, ce dernier entretenant un rapport fort avec la peinture. Pour moi, c'est comme se confronter chaque jour à ses choix, à sa volonté ou à sa détermination », précise-t-elle.

Autre travail : celui de Dove Allouche, parti en Estonie sur les traces de *Stalker*, un film d'Andrei Tarkovski. Le photographe a choisi de reproduire à l'identique 13 plans du film au moyen d'une chambre noire. Cette série, intitulée *Le Temps scellé*, immerge le spectateur dans un long plan-séquence, prolongeant ce que le cinéaste russe considèrerait comme l'une de ses missions : sculpter dans le temps. ■

S.J.

Exposition « L'Objet du silence » : jusqu'au 1^{er} mars (entrée libre).
> Visite guidée : samedi 8 février à 15h30. Gratuit sur réservation.
> Visite guidée sur rendez-vous (à partir de 5 personnes).
Gratuit sur réservation.
La Graineterie (27, rue Gabriel-Péri).
Renseignements au 01 39 15 92 10.

INTERCOMMUNALITÉ

ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



Le territoire de la CCBS couvre 3 900 ha, pour une population de 172 000 habitants.

Pour la première fois, lors des élections municipales de mars prochain, les électeurs oivillois désigneront en même temps les élus de leur commune et ceux de la communauté de communes de la Boucle de la Seine (CCBS). Jusqu'à présent, les conseillers communautaires étaient élus par le conseil municipal. Les candidats figureront de manière distincte sur le même bulletin de vote que la liste des candidats au conseil municipal à laquelle ils appartiennent. Vous n'aurez donc qu'un seul bulletin à glisser dans l'urne. Par cette innovation, il s'agit de doter les structures intercommunales d'une légitimité démocratique beaucoup plus grande au regard de leur généralisation sur le territoire français et de leurs compétences croissantes.

Depuis l'année 2006, sept communes¹, dont Houilles, se sont regroupées pour constituer la communauté de communes de la Boucle de la Seine, instituant entre elles « une coopération visant à maîtriser le développement de leur territoire et la recherche d'économies d'échelle par des réalisations intercommunales ». C'est l'une des plus importantes communautés de communes de France. Elle couvre 3 900 ha, le long de la Seine, à l'ouest de Paris, pour une population de 172 000 habitants. La CCBS intervient dans différents domaines :

développement économique et de l'emploi ; transports (gestion des lignes de bus et aménagement des gares routières) ; environnement (collecte et traitement des déchets ménagers) ; aménagement du territoire ; logement (programme local de l'habitat) ; suivi du déploiement de la fibre optique ; voirie d'intérêt communautaire (pistes cyclables, plan local de déplacement urbain) ; équipements communautaires (piscine, bibliothèques intercommunales). Depuis la création de la CCBS, chaque commune membre était représentée au conseil communautaire par quatre conseillers titulaires et deux suppléants issus de son conseil municipal, quelle que soit l'importance de sa population. Conformément à la loi, une nouvelle répartition des sièges sera appliquée. Elle prendra en compte la proportionnalité des populations communales pour fixer le nombre de sièges de chaque commune (11 pour Houilles). Le prochain conseil communautaire sera composé au total de 64 conseillers communautaires. ■

Plus d'informations sur www.cc-boucladelaseine.fr

1. La CCBS est composée des villes de Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Le Vésinet, Montesson et Sartrouville.

BON POUR LA SANTÉ!

Il est toujours salubre de trouver des occasions de rire... C'est pourquoi, je ne saurais trop vous recommander d'aller voir le one-woman-show de Bérengère Krief. L'assurance de passer une soirée originale qui se déclinera sur tous les tons de l'humour au féminin.

Et, comme il paraît que le rire est bon pour la santé, il y a fort à parier que le spectacle de cette spécialiste de l'autodérision offre un regain d'énergie pour l'ensemble des spectateurs. En cette période hivernale, pas de meilleur remède !

Durant le mois de février, d'autres rendez-vous seront l'occasion de vous divertir dans différents registres : un voyage africain jubilatoire avec le danseur Florent Mahoukou ; l'exposition « L'Objet du silence », qui réunit trois artistes entretenant, à travers leurs œuvres, un curieux rapport au réel et au temps ; le spectacle de marionnettes « Vaches à plumes et autres poules à pis », qui plonge le jeune public dans un monde enchanteur peuplé d'animaux étranges ; la conférence « Rendez-vous avec l'art », qui aborde le rôle du mécénat dans la création artistique.

À partir du 1^{er} février, vous pourrez d'ailleurs réserver vos places, grâce à la billetterie en ligne de La Graineterie, accessible depuis le site Internet de la Ville. Celui-ci vous permettra d'acheter des billets pour les manifestations payantes ou de réserver vos places pour les manifestations gratuites.

Un mois de février à déguster sans modération...

*Le Maire de Houilles,
Vice-président du conseil général des Yvelines*



CONSEIL MUNICIPAL

LOGEMENTS SOCIAUX : PÉRIODE TRIENNALE 2011-2013

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000 impose aux communes de produire des logements sociaux, dont l'objectif est défini par périodes triennales.

Pour la période triennale 2011-2013, le préfet des Yvelines a notifié à la Ville de Houilles une obligation de production de 159 logements sociaux. La commune a pu répondre à l'objectif légal de la période considérée, essentiellement grâce à des terrains achetés par voie de préemption. Après mise en concurrence de bailleurs sociaux, cinq terrains ont été cédés à la SA HLM France Habitation qui a déposé les déclarations d'ouverture de chantier (DOC). Le conseil municipal, qui s'est tenu le 16 janvier dernier, a approuvé le bilan des

projets ayant participé à l'objectif de réalisation fixé par l'État pour la période triennale 2011-2013.

> Convention APL de la résidence des personnes âgées Les Belles-Vues, conventionnement tripartite entre l'État, le bailleur social Coopération et Famille et la Ville de Houilles : 79 logements conventionnés.
> Opérations France Habitation : 22 logements (40-44, rue Vauquelin) ; 26 logements (108, rue Gabriel-Péri ; 2, boulevard Émile-Zola) ; 16 logements (62, rue de Jemmapes) ; 24 logements (68, rue de Jemmapes) ; 9 logements (153, rue Condorcet). L'ensemble de ces opérations concourant à la réalisation de 176 logements sociaux, l'objectif de production de logements est ainsi dépassé. ■

TRANSPORT

UN NOUVEL AUTOCAR 100% ACCESSIBLE



Le nouvel autocar de la Ville est désormais accessible aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

PERMANENCES JURIDIQUES

DES PROFESSIONNELLS À VOTRE ÉCOUTE

Grâce aux permanences juridiques proposées gratuitement par la Ville, les Ovillois peuvent bénéficier d'une consultation personnalisée avec un conseiller juridique, un notaire, un avocat ou un conciliateur de justice.

> Le conseiller juridique vous apporte des informations sur les questions qui relèvent du droit du travail (litiges avec les employeurs) ou du droit de la famille (séparation avec un conjoint, violences conjugales...).

> Le notaire vous renseigne sur un problème particulier ou urgent, en matière de succession, de gestion de patrimoine, de cession de fonds de commerce, de contrat de mariage ou encore de pacte civil de solidarité (PACS).

> L'avocat répond à vos questions d'ordre civil ou pénal. Il pourra vous informer sur les recours envisageables lors d'un litige, vous conseiller sur les démarches à effectuer en cas de poursuites judiciaires.

> Le conciliateur de justice intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes

physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre les deux parties, et éviter ainsi un procès. Il ne peut cependant pas intervenir dans les affaires concernant l'état des personnes, le droit de la famille, ou des litiges avec l'administration.

Permanences :

> Conseiller juridique : le mercredi et le vendredi de 8h30 à 11h30 sans rendez-vous.

> Notaire : le premier mercredi du mois. Sans rendez-vous.

> Avocat : le 4^e samedi de chaque mois, de 9h à 12h. Uniquement sur rendez-vous (l'inscription se fait sur place à l'accueil de la mairie, le lundi précédant la permanence, à partir de 8h30. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

> Conciliateur de justice : le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 14h à 17h30. Uniquement sur rendez-vous. ■

Hôtel de ville (18, rue Gambetta).
Renseignements et prise de rendez-vous au 01 30 86 32 32.

SOCIAL

PRIME À LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La Ville, en collaboration avec le conseil général des Yvelines, accorde une prime à la consommation d'énergie aux Ovillois non imposés sur le revenu. Cette allocation est destinée à apporter une aide financière pour alléger les frais de chauffage durant la période hivernale. Elle s'adresse aux personnes âgées d'au moins 65 ans; aux retraités âgés de 60 à 65 ans n'ayant pas d'activité rémunérée; aux familles nombreuses de trois enfants au moins; aux per-

sonnes handicapées titulaires de la carte d'invalidité. Les personnes concernées peuvent se présenter au centre communal d'action sociale (CCAS), entre le 1^{er} et le 28 février 2014, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h, munies des pièces justificatives (se renseigner auprès du CCAS). ■

Centre communal d'action sociale
(1, rue Jules-Guesde).
Renseignements au 01 30 86 32 70.

La Ville a fait l'acquisition, en janvier, d'un nouvel autocar équipé d'une « unité fauteuil roulant » (UFR). Ce dispositif, grâce à une plateforme élévatrice, permet aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de bénéficier d'un espace réservé à bord de l'autocar et de pouvoir l'emprunter au même titre que les autres usagers. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'action menée par la Ville en matière d'accessibilité et dans la perspective de l'application de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (dite « loi handicap »). Celle-ci impose en effet que tous les transports interurbains et de ramas-

sage scolaire soient accessibles aux personnes à mobilité réduite en février 2015. Ce nouvel autocar est principalement utilisé pour le service de transport mis en place pour les personnes âgées qui souhaitent se rendre dans le centre-ville. Cette navette fonctionne trois fois par semaine (mercredi, jeudi et samedi) selon un circuit et des arrêts prédéfinis (renseignements au 01 30 86 32 70). Le véhicule sert également pour les sorties organisées par les écoles et les centres de loisirs. Il peut aussi être mis à la disposition des associations qui en font la demande. L'autocar offre une capacité de 47 places et de 43 places si l'unité fauteuil roulant est mise en œuvre. ■

ENVIRONNEMENT

COMME UN ARBRE DANS LA VILLE

Le service de l'environnement de la Ville réalise des opérations afin de préserver le patrimoine arboré ovillois.

Nouvelles plantations à l'espace Jemmapes. L'arboretum de l'espace Jemmapes s'est enrichi de nouvelles essences. Le site, déjà riche d'une vingtaine d'arbres (chêne-liège, érable, frêne, hêtre, eucalyptus...), accueille désormais 23 nouveaux arbres qui ont été plantés, en décembre et en janvier, en présence d'écoliers ovillois. Ces nouvelles plantations, parrainées par les écoles de la Ville, achèvent de transformer ce parc de 8400m² en véritable poumon vert du quartier des Belles-Vues.

Remplacement des arbres morts. En cette saison, les arbres morts sont rem-

placés par de nouveaux spécimens dans les rues et espaces publics de la commune. Au total, ce sont plus d'une cinquantaine d'arbres qui seront replantés d'ici à la fin du mois de février. Parmi les essences sélectionnées pour leur résistance, leur esthétique et leur adaptation à nos climats figurent, entre autres, des tulipiers de Virginie, des charmes et des poiriers à fleurs.

Taille des arbres. Le mois de février verra se dérouler la première phase de la campagne annuelle de taille en rideau des arbres d'alignement des grandes artères de la commune. L'opération porte sur plus de 790 arbres. ■

S.J.



L'arboretum de l'espace Jemmapes s'est enrichi de 23 nouveaux arbres.

ÉTAT CIVIL

PALMARÈS DES PRÉNOMS 2013

Les prénoms vont et viennent, au fil des modes et des générations. Dans le choix d'un prénom, de nouvelles tendances apparaissent chaque année. Mais ce qui se confirme au fil du temps, c'est l'abandon des prénoms trop usuels ou composés. Parmi les 486 naissances enregistrées à Houilles

en 2013, le service de l'état civil a dressé le « tiercé gagnant » des prénoms les plus en vogue. Côté filles, « Louise » arrive en tête du classement, suivi d'« Emma » et d'« Alice ». Chez les garçons, ce sont les prénoms « Lucas », « Gabriel » et « Clément » qui l'emportent. ■

VOIRIE

ILS INTERVIENNENT PAR TOUS LES TEMPS

Hiver comme été, les agents de la voirie assurent un service de proximité quotidien qui garantit aux usagers un réseau routier sécurisé dans la commune. Chaque jour, ils réalisent des travaux d'entretien et de réparation concernant la chaussée, les panneaux de signalisation, les éléments de mobiliers urbains défectueux ou encore le marquage au sol. En cas d'urgence, lors d'accidents de la circulation, par exemple, ils interviennent pour débayer et sécuriser la zone concernée.

Durant l'hiver, ils sont aussi chargés des opérations de salage et de déneigement des axes routiers. Quatre agents « de veille » sont prêts à intervenir, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. Ils disposent pour cela de deux sableuses et d'une lame chasse-neige ainsi que de stocks de sel et de sable en

quantité suffisante pour faire face aux intempéries. « Ces agents interviennent dès que les conditions météorologiques l'exigent selon des itinéraires prédéfinis qui varient en fonction des jours et des périodes d'intervention. En cas de nécessité, nous renforçons les équipes sur place », indique Franck Leroux, directeur des services techniques de la Ville. En règle générale, les agents du service de la voirie ont pour mission de dégager et de sécuriser en priorité les grandes artères (RD 311 et RD 308), le centre-ville, les abords des lieux publics (crèches, écoles et bâtiments municipaux...) puis les rues secondaires les plus fréquentées.

Lors de l'hiver dernier, particulièrement rigoureux, près de 350t de sel et de sable avaient été utilisées pour sécuriser les rues de la ville. ■

S. J.



Les agents municipaux de la voirie prêts à intervenir.

ENVIRONNEMENT

LA CHRONIQUE DU JARDINIER



À chaque type de sol, ses plantations.

Chaque mois, les jardiniers du service des espaces verts vous font partager leur expérience et leurs connaissances sur un thème différent. Ce volet est consacré aux différents types de sols et aux plantations qui y sont les plus adaptées. On distingue quatre grandes catégories de sols :

La terre calcaire. Elle se caractérise par une couleur claire, très souvent caillouteuse. L'amélioration du sol passera par l'ajout de sable, de fumier de bovin, de tourbe blonde et d'engrais verts pour acidifier quelque peu le milieu. On peut y planter des arbustes (noisetier, forsythia, weigela), des arbres (tilleul, bouleau, prunier) et des plantes vivaces (bergénia, géranium vivace, ancolie...).

La terre humifère. Elle se caractérise par une couleur sombre allant jusqu'au noir. Constituée de végétaux en décomposition, elle retient bien l'eau et est facile à travailler. Son amélioration se fera par un apport de chaux ou de marne afin de réduire son taux d'acidité. On pourra y planter des arbustes (fusain, sureau, symphorine), des arbres (aulne, saule, tulipier de Virginie) et des plantes vivaces (aconit, anémone, hellébore).

La terre argileuse. Pour la reconnaître, il suffit de malaxer et de serrer une poignée de terre dans la main : si la terre reste compacte, ferme et luisante, cela signifie qu'elle contient plus de 50 % d'argile. C'est une terre très fine, mais qui a pour avantage de retenir l'humidité et les éléments nutritifs. Son amélioration passera par un ajout de sable, beaucoup de compost ou de fumier bien décomposé et par un bêchage avant l'hiver. Un chaulage permettra d'améliorer sa structure. On peut y planter des arbustes (cornus, hibiscus, lilas), des arbres (charme, frêne, cytise) et des plantes vivaces (hémérocalle, phlox, rudbeckia).

La terre sablonneuse. Son constituant principal est le sable. Il est pratiquement impossible de la compacter. Elle est relativement sèche au toucher. Les sols sableux sont secs et instables, car ils ne retiennent ni l'eau ni les nutriments ou les oligoéléments. L'amélioration de cette terre se fera essentiellement par l'ajout de terre franche et de fumier décomposé. On peut y planter des arbustes (éléagnus, caryoptéris, millepertuis) des arbres (arbre de Judée, catalpa, sorbier) et des plantes vivaces (agapanthe, nepeta, sedum...). ■

SERVICE

LA GRAINETERIE OUVRE UNE BILLETTERIE EN LIGNE

À compter du 1^{er} février, le site Internet du pôle culturel La Graineterie (lagraineterie.ville-houilles.fr), accessible depuis le portail de la Ville, propose une billetterie en ligne pour tous les événements de la saison culturelle.

Ce nouveau service permet d'acheter en ligne (via Paybox) des billets pour les concerts, spectacles, ateliers et conférences. Il est également possible de réserver ses places pour toutes les manifestations gratuites et de suivre une visite guidée d'exposition.

Rappelons que, pour être tenu régulièrement informé de l'actualité culturelle oilloise, on peut s'abonner en ligne à la newsletter mensuelle Infosculture diffusée par La Graineterie et télécharger l'*Agenda culturel* de la Ville. ■

S. J.



Billetterie en ligne du pôle culturel La Graineterie : lagraineterie.ville-houilles.fr

EN BREF

POSTES INFORMATIQUES EN LIBRE-SERVICE

L'espace jeunesse Le Ginkgo met cinq postes informatiques à la disposition des 12-25 ans pour permettre une libre consultation sur le réseau Internet. Accès libre et gratuit, du lundi au vendredi, de 13h30 à 18h, et le mercredi, de 9h à 12h. Espace jeunesse Le Ginkgo (7-9, boulevard Jean-Jaurès). Renseignements au 01 61 04 42 60.

ÉCRIVAIN PUBLIC

La permanence d'écrivain public, mise en place à la mairie, assure chaque année plus de 300 prestations. Une aide précieuse dans la rédaction de tous types de textes à caractère privé, professionnel ou administratif. François Ferry, écrivain public bénévole, reçoit gratuitement chaque mardi, de 9h à 12h, sur rendez-vous au 01 30 86 32 70. ■

ÉLECTIONS

ÉLECTIONS MUNICIPALES, MODE D'EMPLOI

En mars prochain, les élections municipales seront l'occasion d'élire pour six ans les conseillers municipaux des 36 682 communes françaises. Décryptage...

Les 23 et 30 mars prochains, les électeurs oivillois seront invités à se rendre aux urnes pour élire les 39 conseillers municipaux de Houilles, pour un mandat de six ans. Le conseil municipal nouvellement élu se réunira par la suite afin de procéder à l'élection du maire et de ses adjoints. Dans le même temps, et pour la première fois, les électeurs désigneront 13 conseillers communautaires (11 conseillers titulaires et deux suppléants) qui représenteront la Ville de Houilles au sein de la communauté de communes de la Boucle de la Seine (CCBS). Les deux listes de candidats figureront donc sur le même bulletin de vote. Les conseillers communautaires seront élus en même temps que les conseillers municipaux, selon les mêmes modalités : scrutin de liste mixte (à la fois majoritaire et proportionnel) à deux tours.

Un ou deux tours de scrutin ?

Au premier tour, dans le cas où une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle remporte l'élection et reçoit la moitié des sièges à pourvoir. L'autre moitié est répartie à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés, y compris celle arrivée en tête. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, un second tour est organisé. Seules peuvent alors se présenter les listes ayant obtenu au moins 10 % du total des suffrages exprimés au premier tour. Les listes ayant obtenu entre 5 et 10 % sont autorisées à fusionner avec les listes qui se maintiennent. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour. La moitié des sièges étant attribuée à la liste qui a obtenu le plus de voix. Les autres sièges sont ensuite répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Quelles sont les conditions pour voter ?

Pour pouvoir voter, plusieurs conditions sont requises : être de nationalité française ou être citoyen de l'Union européenne ; être âgé d'au moins 18 ans la veille du premier tour de scrutin ; jouir de ses droits civils et politiques



(y compris dans leur pays d'origine pour les citoyens communautaires) ; être inscrit sur la liste électorale de Houilles (avant le 31 décembre 2013). Les cartes électorales seront adressées par courrier début mars à toutes les personnes qui se sont inscrites sur la liste électorale dans les délais.

Comment voter ?

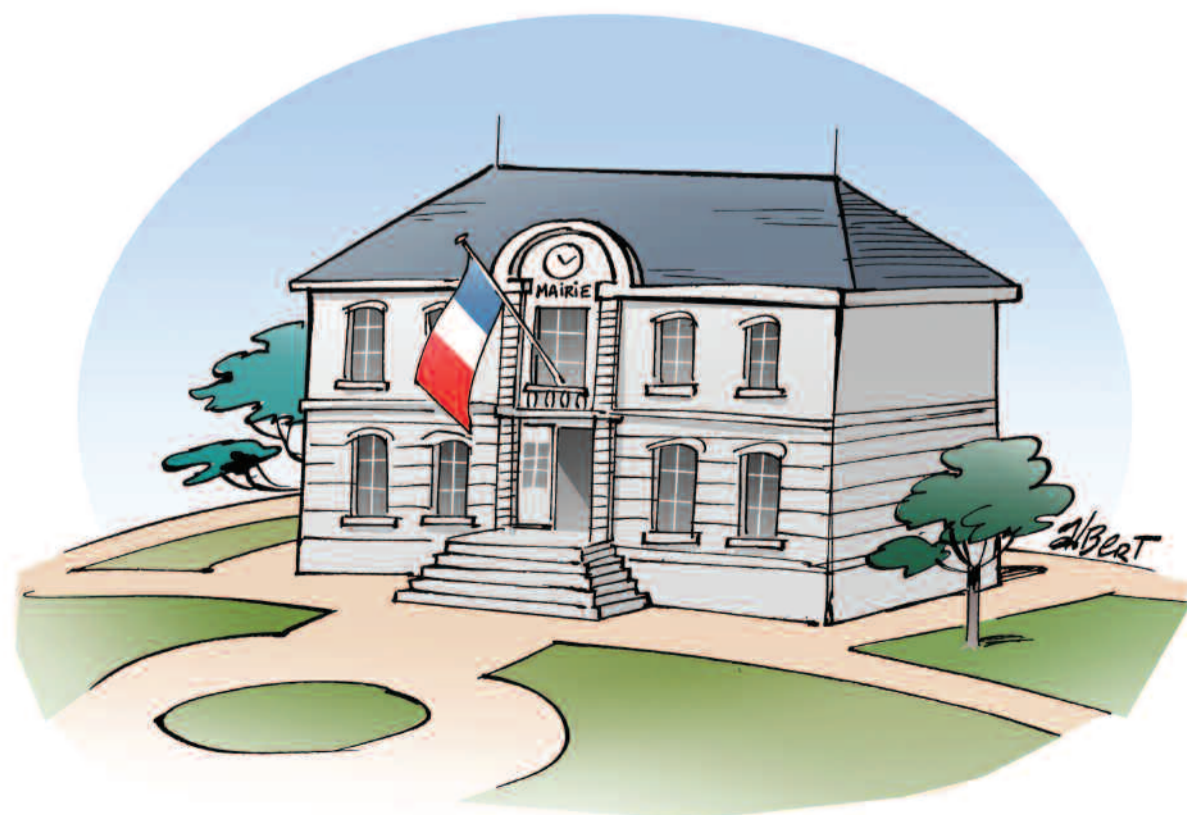
Le jour du scrutin, l'électeur doit se rendre au bureau de vote indiqué sur sa carte électorale. Les 16 bureaux de vote à Houilles seront ouverts de 8 h à 20 h. L'électeur doit nécessairement présenter une pièce d'identité. L'absence de carte électorale n'empêche pas de voter, mais elle nécessite des vérifications portant sur le lieu de vote de la personne concernée. L'opération de vote se déroule alors en plusieurs étapes : l'électeur se présente à la table où sont déposés les bulletins et les enveloppes. Après véri-

fication de son inscription sur les listes électorales, il prend une enveloppe et un bulletin de vote de chaque liste. Il est important qu'il prenne plusieurs bulletins de vote afin de préserver la confidentialité de son choix. L'électeur se rend ensuite dans l'isoloir afin de garantir le caractère secret et personnel du vote. Puis il se présente devant l'urne où le président du bureau, ou son suppléant, vérifie son identité en lisant à voix haute les indications portées sur la pièce d'identité ou sur la carte électorale que l'électeur lui présente. Ce dernier introduit lui-même l'enveloppe dans l'urne puis signe la liste d'émargement en face de son nom. La carte de l'électeur, ou son attestation, est rendue à son détenteur après que l'assesseur a apposé un timbre à la date du scrutin sur l'emplacement prévu à cet effet.

Absent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne pourriez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne de votre choix de voter à votre place. La personne à qui l'on donne la procuration doit être inscrite sur la liste électorale de Houilles et ne doit pas avoir reçu plus d'une procuration (une deuxième est possible pour une personne résidant à l'étranger). La demande de procuration peut se faire au commissariat de police de Houilles (80, rue Hoche. Tél. : 01 61 04 76 00) ou au tribunal d'instance de votre lieu de travail. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais il est préférable de faire les démarches le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie. Il vous est possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur www.service-public.fr. Le document est à remplir en ligne. Une fois imprimé, vous pouvez l'apporter au commissariat de police. ■

Pour toutes questions, contactez la Mairie au 01 30 86 32 32.
Pour plus d'informations : www.interieur.gouv.fr (rubrique « Élections »).



LE CONSEIL MUNICIPAL ET LE MAIRE, LEURS RÔLES ET LEURS MISSIONS

Indissociables, le conseil municipal et le maire forment à eux deux l'un des rouages essentiels du système politique français. Le premier assume le pouvoir de délibération, le second le pouvoir exécutif.

Rôle du conseil municipal

Le conseil municipal « règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Cette disposition du Code général des collectivités territoriales a une portée très générale, qui permet au conseil municipal de délibérer dans de nombreux domaines dont la seule limite est le territoire communal. Les domaines d'intervention sont multiples. Cela va de la construction et l'entretien des écoles maternelles et primaires à l'entretien des voies communales en passant par l'action sanitaire et sociale, les crèches municipales, les autorisations d'urbanisme, le ramassage des ordures ménagères, l'organisation d'activités sportives et culturelles, le soutien à la vie associative, l'entretien des espaces verts... Au cours des séances du conseil, les conseillers débattent des questions inscrites à l'ordre du jour et votent, pour chacune d'entre elles, une « délibération ». Chaque élu peut ainsi manifester, par son vote, son accord ou son désaccord. Pour être adoptée, une délibération doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (la moitié des voix plus une). Elle est exécutoire dès

qu'elle a été transmise au représentant de l'État et publiée. Autre acte essentiel dans la gestion de la ville, l'adoption du budget. Un acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses de la commune pour l'année. Son adoption constitue un acte fondamental puisqu'il détermine la mise en place des moyens financiers nécessaires au regard des choix et des projets des élus. Au titre de ses attributions financières, le conseil municipal vote également les taux des taxes locales, pour la part communale : habitation, foncier bâti, foncier non bâti. Organe démocratique et d'expression de la commune, le conseil municipal s'impose comme une institution incontournable de la vie locale. Les séances, ouvertes au public, ont lieu à l'hôtel de ville au rythme de huit à dix par an.

Principales attributions du maire

Le maire est chargé de l'administration de la commune et participe à la gestion des services de l'État. Il tient ses attributions de son élection par le conseil municipal au scrutin secret lors de la première réunion du conseil suivant les élections municipales. Les pouvoirs et devoirs du maire sont définis par le Code général des collectivités territoriales (CGCT). En tant que représentant de l'État, le

maire agit au nom et pour le compte de l'État. À ce titre, il a pour mission de publier et de faire exécuter, sur le territoire de la commune, les lois, règlements et décisions qui lui parviennent par l'intermédiaire du préfet ou des services de l'État. Il est également responsable de la tenue des listes électorales et de l'organisation des élections. Il exerce aussi les fonctions d'officier de l'état civil (célébration des mariages,

rédaction des actes d'état civil...) et d'officier de police judiciaire (constatation des infractions, réception des plaintes...). Comme organe exécutif de la commune, le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget et gère le patrimoine. Certaines compétences dans des domaines très divers lui sont déléguées par le conseil municipal (affectations des propriétés communales, réalisation des emprunts, création de classes dans les établissements d'enseignement...). Il peut aussi, conformément à la loi du 13 août 2004, déléguer à un adjoint ou à un conseiller municipal les attributions qui lui ont été confiées par délégation. En matière d'urbanisme, il délivre, au nom de la commune, les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme. Par ses arrêtés municipaux, il peut réglementer la circulation, le stationnement sur sa commune ou encore prescrire des travaux en cas de mise en danger de la population ou de l'environnement. Le maire est aussi le chef de l'administration communale et le supérieur hiérarchique des agents de la commune. Il est également chargé de la police municipale qui a pour objet d'assurer la sûreté, la sécurité, la salubrité et le bon ordre publics.





STATIONNEMENT

PAYEZ VOTRE STATIONNEMENT PAR MOBILE

En février, à Houilles, le service de paiement par téléphone mobile de Vinci Park va offrir aux automobilistes la possibilité de payer, prolonger ou stopper leur stationnement à distance. Ce service, développé en partenariat avec la société PayByPhone, vient compléter les moyens de paiement existants, pour plus de liberté et de facilité d'usage. Il apporte confort et innovation à l'utilisateur qui ne paye que la durée de stationnement effectivement consommée.

Comment ça marche ?

Le service PayByPhone fonctionne en mode multicanal sur tous les téléphones portables quel que soit l'opérateur mobile, ainsi que par internet. À chacun de choisir sa

méthode préférée !

1 - L'automobiliste qui vient de se garer se connecte tout simplement au service par mobile, depuis un Smartphone (application iPhone ou Androïde), par web mobile et internet (paybyphone.fr) ou encore en appelant le numéro dédié (01 74 18 18 18), selon les indications décrites sur l'étiquette accolée à l'horodateur le plus proche.

2 - L'automobiliste choisit sa zone de stationnement. Pour les possesseurs d'un lecteur QR, il suffit de scanner le tag apposé à l'horodateur pour que l'application PayByPhone s'ouvre automatiquement avec la zone tarifaire correspondante.

3 - Il ne reste plus qu'à sélectionner la durée de station-

nement et à confirmer le ticket électronique. Le paiement est effectué à distance en toute sécurité. La durée de stationnement peut être rallongée ou interrompue à distance et à n'importe quel moment. L'automobiliste reçoit, en option, un SMS d'alerte pour l'informer de la fin proche de son stationnement.

Le service propose également une fonction de géolocalisation pour retrouver sa place de stationnement. Tous les agents de surveillance de la voie publique sont équipés de terminaux leur permettant de vérifier l'existence du ticket électronique. Pour une première utilisation, l'utilisateur doit se munir d'une carte bancaire et du numéro d'immatriculation de son véhicule. Cette démarche est faite une seule fois. ■

Publicité

Pour une insertion publicitaire dans cette page, veuillez contacter Carole Malek (société CMP) au 06 24 62 49 99.



TRANSPORT

DU NOUVEAU SUR LA LIGNE A DU RER

Depuis décembre, plus de trains circulent entre 19 h et 22 h sur l'ensemble de la ligne A du RER. Cela permet une meilleure adaptation de l'offre de transport avec les besoins et les rythmes des déplacements des voyageurs et de poursuivre l'amélioration de la régularité de fonctionnement de la ligne.

Les nouveaux horaires offrent plus de trains après l'heure de pointe du soir, soit :

> Dans le sens ouest-est : 4 trains supplémentaires entre 19 h 30 et 20 h 30, avec une fréquence de 18 trains par heure au lieu de 14. De plus, les trains longs circuleront jusqu'à 22 h au lieu de 21 h (heure de pas-

sage à Châtelet) pour les branches Saint-Germain-en-Laye et Poissy.

> Dans le sens est-ouest, sur la branche Marne-la-Vallée/Chessy : 4 trains supplémentaires entre 20 h 30 et 21 h 30, avec une fréquence de 12 trains par heure au lieu de 8. Aux heures creuses, l'offre de transport est également modifiée sur la branche Marne-la-Vallée/Chessy, afin de faciliter la régulation de l'ensemble de la ligne et ainsi permettre la remise à l'heure des trains en cas de perturbation et de retards importants : 1 train toutes les 4 min. Sur le tronçon central (au lieu de 3'20"), soit 15 trains par heure au lieu de 18. ■



Plus de trains circulent entre 19 h et 22 h sur la ligne A du RER.

PRÉVENTION

« TRANQUILLITÉ VACANCES »

Depuis le mois de décembre, l'opération « Tranquillité vacances » se déroule tout au long de l'année et ne se limite plus aux seules périodes de vacances scolaires. Ce dispositif, conduit par la police nationale, en partenariat avec la police municipale, vise à assurer une surveillance des habitations dont les occupants s'absentent plusieurs jours consécutifs. La fiche d'inscription est à

déposer au commissariat ou à l'accueil de la police municipale, au moins 48 h avant le départ. ■

Fiche d'inscription disponible à l'accueil de la police municipale (11, rue Marceau) et au commissariat de police de Houilles (80, rue Hoche), et téléchargeable sur www.ville-houilles.fr

EN BREF

FÊTE DE LA MUSIQUE

Vous êtes musicien, chanteur, DJ, seul ou en groupe ? Vous avez envie de monter sur scène ? La prochaine édition de la Fête de la musique vous donne l'occasion de vous produire en public. Adressez votre candidature, avant le 9 mai, au pôle culturel La Graineterie : 27, rue Gabriel-Péri, 78800 Houilles. Renseignements au 01 39 15 92 10.

ERRATUM

Le *Guide pratique 2014*, édité par la Ville, mentionne que la desserte de la ligne de bus 262 de la RATP a pour terminus la Défense. Ce qui n'est plus le cas depuis la mise en service du tramway T2, puisque ce dernier assure désormais la desserte entre le pont de Bezons et la Défense. ■

TRIBUNE LIBRE DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le journal municipal s'ouvre régulièrement à l'expression de tous les élus composant le conseil municipal, chacun d'eux disposant d'un espace égal conformément au règlement intérieur. **La teneur des propos n'engage que leurs auteurs.**

Ensemble résolument à gauche, 1 élu

RYTHMES SCOLAIRES : LA GALÈRE

Loin de composer et d'étudier les problèmes découlant de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, l'état impose l'obligation. Sur notre ville, la concertation permettra de répondre au mieux à l'attente des parents en espérant que l'adaptation des élèves se fasse dans les meilleures conditions. Il ne faut pas perdre de vue que cette réforme est présentée comme une amélioration de la vie scolaire de nos enfants, pourtant, les diverses propositions venant du Ministre nous donnent l'impression que la baisse du chômage par l'emploi de personnel supplémentaire prend le pas sur leur bien-être. Les communes, petites ou pauvres risquent de ne pouvoir offrir que des garderies déguisées alors que les plus riches pourront répondre à la demande par des activités dignes d'intérêt. Et l'égalité des chances dans tout cela ?

Claude Boivin
Ensemble résolument à gauche
Tél. : 06 30 66 37 77
<http://erg78800.free.fr>

Les Verts Houilles écologie, 1 élu

HOUILLES ECOLOGIE

Et voilà, plus que quelques semaines et le mandat initié en mars 2008 se terminera. 6 années comme conseiller municipal très souvent en opposition à la politique de Mr. Joly. 6 années à essayer de promouvoir les propositions de la liste « Les Verts Houilles Écologie » que j'ai eu l'honneur de conduire en 2008. Être seul ne permet pas de modifier les décisions du Maire, mais c'est réellement un contre pouvoir démocratique indispensable et j'ai eu à cœur de m'impliquer pour les ouillois. J'ai donc décidé de me présenter aux prochaines élections municipales. Je ne conduirai pas de liste autonome cette fois-ci, mais je représenterai l'écologie dans une liste commune avec Claude Boivin. Et en désaccord avec les adhérents EELV locaux qui veulent partir seuls, j'ai donc créé Houilles Écologie avec plusieurs colistiers LVHE et militants associatifs ouillois.

Carlos Lopes,
Les Verts Houilles écologie
06 50 73 27 29
carlos.lopes13@orange.fr

Initiatives Démocrates – Développement Ovillois, 1 élu

NÉCESSAIRE RÉORGANISATION.

Face à la crise économique, aux désordres budgétaires qui perdurent et à la réduction des aides de l'Etat, les bons décideurs déploient en ce moment des trésors d'imagination en matière de synergie ou de structures internet pour améliorer la qualité et le coût des services au public. Sur la ville de Houilles, nous restons confrontés à un maire hyper conservateur et à des gauches corporatistes (cf. les derniers débats budgétaires). Cette situation a pour effet net de figer les intérêts citoyens. Du coup, les Ovillois nous transmettent leurs plaintes (trop souvent classées sans suite par le maire) qui témoignent de dysfonctionnements réels utiles à connaître. La réorganisation de l'action publique locale étant impérieuse à tous égards, vos doléances nous intéressent vraiment. Alors, parlons-en !

André Roulleaux Dugage – Initiatives Démocrates – Développement Ovillois (Iddéo)
E-mail : contact@ovillois.com
Blog : <http://ovillois.info>
Tél IDDEO : 07 88 54 36 75.

Pour et avec les Ovillois, 1 élu

Du fait des prochaines élections municipales, conformément à la loi, nous suspendons notre tribune libre.

Pour et avec les Ovillois
Contact : Bruno Comby
Tél. : 09 50 29 00 22
bcomby@free.fr

Houilles, la ville à réussir ensemble, 3 élus

À VOTRE ÉCOUTE

En raison de la campagne électorale pour les élections municipales. La tribune libre du groupe « Houilles, la ville à réussir ensemble » est suspendue. Vous pouvez contacter vos élus à :

florian.boheme@ville-houilles.fr
nicole.abarrategui@ville-houilles.fr
janick.giroux@ville-houilles.fr

Florian Bohême, Nicole Abarrategui, Janick Giroux
Élus du groupe « Houilles, la ville à réussir ensemble »

ID Commune, 28 élus

En raison des prochaines élections municipales, nous suspendons notre tribune libre.

Les élus du groupe ID Commune, majorité municipale
contact@idcommune.com

VIE ASSOCIATIVE

DES BÉNÉVOLES AU SERVICE DE L'EMPLOI

Trois associations oilloises proposent aux demandeurs d'emploi des accompagnements à la recherche d'emploi ou à la création d'entreprise.

**Association
Suzanne Michaux
POUR CRÉER SON ENTREPRISE**



L'Association Suzanne Michaux aide les demandeurs d'emploi à réaliser le projet de devenir son propre employeur, par la création d'une petite entreprise commerciale, artisanale ou de services. « *Le profil des candidats est très varié : peintres, jardiniers, informaticiens, personnes qui travaillent dans le domaine du bien-être*, détaille Michel Chouin, un bénévole de l'association. *Les gens s'adressent à nous, car ils ne savent pas comment s'y prendre.* » Durant trois à douze mois, des conseillers suivent les futurs entrepreneurs, du montage du projet au démarrage de l'activité. Ensemble, ils étudient différents points : le statut de l'entreprise, la réalisation du business plan, le ciblage des clients potentiels, la constitution du dossier financier et juridique... « *Chez nous, la fonction d'accueil est importante*, souligne Michel Chouin. *Nous déterminons le potentiel et les besoins de chaque demandeur d'emploi que nous recevons. Peu à peu, le projet se définit, et ils peuvent ainsi franchir le pas.* »

M. D.

Association Suzanne Michaux
(26, rue Blaise-Pascal).
Tél. : 07 86 83 90 59.
Permanence : jeudi de 17 h à 19 h.
www.suzannemichaux.fr

**AREHC
POUR UNE AIDE INDIVIDUELLE
PERSONNALISÉE**



L'Association recherche emplois Houilles-Carières accueille les personnes en grande difficulté inscrites à Pôle Emploi. Elle les informe sur leurs droits, tient à leur disposition des offres d'emploi sélectionnées au quotidien et leur offre un accompagnement individuel personnalisé. « *Nous aidons les candidats à surmonter leurs difficultés, en fonction de la situation et du parcours de chacun. L'emploi n'étant souvent qu'un maillon de la chaîne* », explique Anne-Marie Kourakh-Orlova, la directrice de l'AREHC. À l'issue d'un premier entretien, chacun peut bénéficier de services adaptés : aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, ateliers d'alphabétisation ou encore ateliers d'informatique. Une équipe d'une quinzaine de bénévoles, aux compétences spécifiques et très variées, anime cette association dont l'action est fondée sur l'écoute, l'entraide et la convivialité. En 2013, l'AREHC a accompagné plus de 2 000 personnes.

S. J.

AREHC (5, rue de la Marne).
Tél. : 01 30 86 33 83. Accueil : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h. Ateliers d'informatique : le lundi et le jeudi de 9 h à 12 h.
www.arehc.com

**Amis services 78
POUR REPARTIR DU BON PIED**

L'association Amis services 78 aide les personnes peu qualifiées en leur proposant un travail temporaire associé à la construction d'un projet professionnel. L'association leur propose des missions ponctuelles, chez des particuliers (entretien, jardinage, bricolage), dans des collectivités ou des entreprises (surveillance scolaire, nettoyage). « *Quand on n'a pas eu de travail pendant une longue période, c'est une bonne façon de remettre le pied à l'étrier*, explique Nathalie Verdier, une des permanentes de l'équipe. *Cela permet de reprendre confiance en soi, de retrouver un cadre de vie professionnelle.* » Dans le même temps, ces personnes bénéficient d'un suivi, de quelques mois à deux ans, assuré par la conseillère en insertion professionnelle de l'association. « *L'idée, c'est de définir un projet professionnel sérieux et réalisable, puis de les accompagner dans sa mise en œuvre* », ajoute Nathalie Verdier. Ainsi, dès que les candidats trouvent un emploi durable, ils peuvent terminer leurs missions temporaires et retourner pleinement dans la vie active. Pour s'inscrire, il suffit de se rendre à la permanence de Houilles. Un rendez-vous sera ensuite fixé avec la conseillère au siège de l'association, à Maisons-Laffitte.

M. D.

Amis services 78 (5, rue de la Marne).
Tél. : 01 39 62 30 30. Permanence : mardi et jeudi de 9 h 30 à 12 h, sauf la 1^{re} semaine du mois et durant les vacances scolaires.
ami.services.78.voila.net

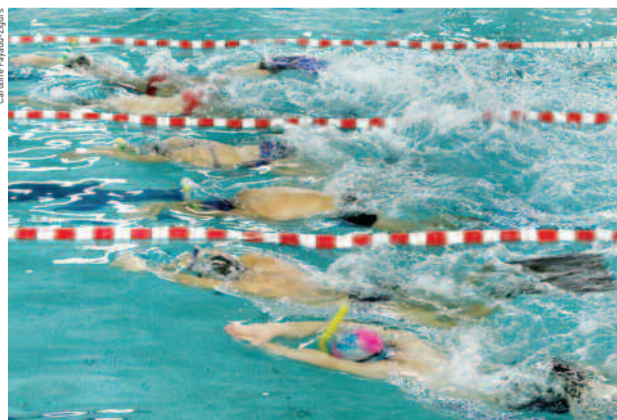


SPORT

LES NAGEURS DU CNHC DÉCROCHENT LA PALME !

Le Club nautique de Houilles-Carières (CNHC) est champion d'Île-de-France-Picardie pour la 5^e année consécutive. Le club, qui compte 96 compétiteurs, vient également de se classer à la 6^e place des championnats de France des clubs.

La nage avec palmes est une discipline peu connue, qui dépend de la Fédération française d'études et de sports sous-marins. « *À l'origine, ce sport était pratiqué par les plongeurs sous-marins pour se maintenir en forme durant l'intersaison* », explique Patrick Aoubid, entraîneur du CNHC. Aujourd'hui, la nage avec palmes attire de plus en plus de fans, filles et garçons, âgés de 8 à 68 ans. La plupart privilégient la monopalme, en forme de « queue de sirène » dotée d'ailerons, en fibre de verre ou en plastique. « *Cet équipement permet d'aller très vite. Grâce à lui, on peut aisément battre l'ancien record du monde du nageur français Alain Bernard sur 100 m* », précise Patrick Aoubid. Équipés de



Les nageurs palmés évoluent comme de véritables dauphins.

tubas frontaux et, éventuellement, de bouteilles de plongée tenues à bout de bras pour ne pas entraver leur aérodynamisme, les nageurs ainsi palmés ondulent leur corps pour avancer, à l'image des dauphins.

Pratiquée en apnée, en immersion ou en surface, avec une monopalme ou deux palmes, cette pratique sportive nécessite une parfaite condition physique. « *Pour atteindre un très bon niveau, il faut s'entraîner régulièrement. Souvent, cinq jours sur sept et deux fois par jour. Dans l'actuelle piscine, nous ne disposons que de deux créneaux d'horaires d'entraînement par semaine. C'est pourquoi, nous attendons avec impatience la construction de la future piscine intercommunale* », indique Patrick Aoubid. Toutefois, les nageurs d'élite du club ont une botte secrète : l'entraînement terrestre. Une fois par semaine, ils se rendent dans un stade pour travailler le souffle, l'endurance et le gainage musculaire. Une technique semble-t-il efficace si l'on se réfère aux résultats du club. ■

S. J.

Plus d'informations sur le Club nautique de Houilles-Carières : blog.cnhc.fr

CONFÉRENCE

LE MÉCÉNAT ET L'ART CONTEMPORAIN



Conférence
« Rendez-vous
avec l'art », à
La Graineterie.

À chaque époque, ses mécènes. Princes, ducs, rois, papes ou riches financiers ont joué un rôle fondamental dans la création artistique. Par leurs commandes auprès de créateurs renommés, ils ont contribué à promouvoir la pratique de l'artiste et à diffuser l'art auprès du grand public. Mais, au tournant des années 2000, qui sont ces nouveaux mécènes ? Et vers qui l'artiste peut-il se tourner ? Dans le cadre du cycle des conférences « Rendez-vous avec l'art », Alexandra Fau, historienne de l'art, tentera d'apporter un éclairage sur ces nouveaux types

de mécénats, dont les acteurs peuvent aussi bien être des individus, des entreprises que l'État lui-même. Ce troisième volet, proposé par le pôle culturel La Graineterie, s'inscrit dans les thématiques développées autour des enjeux de la création d'aujourd'hui. ■

Samedi 8 février à 17 h.
Tarif : 3 €. La Graineterie
(27, rue Gabriel-Péri).
Réservation au 01 39 15 92 10.
Billetterie en ligne :
lagraineterie.ville-houilles.fr

THÉÂTRE DE MARIONNETTES

VACHES À PLUMES ET AUTRES POULES À PIS



Ce sont de petites histoires, très simples. Des histoires avec des animaux bizarres racontées et jouées du bout des doigts. Théâtre de marionnettes et d'objets créé par la compagnie Bouffou Théâtre, le spectacle « Vaches à plumes et autres poules à pis » réveille avec délicatesse tout un imaginaire poétique, à déguster le sourire aux lèvres. Pour le metteur en scène, Serge Boulier, c'est aussi la ten-

tation de parler de poésie aux enfants et aux adultes, avec cette envie de réunir différentes générations. Les jeux de mots drolatiques et poétiques – « un escargot-stoppeur », « un sot-moineau », « le l'appeau de l'ours » – imaginés par l'auteur amuseront aussi bien les petits que les grands. Dans une salle aux allures de mystérieuse volière, les enfants sont conviés à venir s'asseoir sur des bancs d'école dont la couleur rappelle la robe d'une vache. Ils font alors la connaissance d'une drôle de ménagerie : la vache à plumes, la poule à pis ou encore l'étonnant escargot auto-stoppeur... Une véritable traversée dans le monde enchanteur de la poésie, des mots, des sons et des rires...

Les créations de la compagnie Bouffou Théâtre s'illustrent par un esprit qui mêle humour et poésie et où l'art de la marionnette est envisagé comme un vaste terrain de jeu et d'expérimentation entre l'inerte et le vivant. ■

Samedi 1^{er} février à 15 h et 17 h.
Gratuit. À partir de 3 ans.
La Graineterie (27, rue Gabriel-Péri).
Réservation conseillée
au 01 39 15 92 10.

Mercredi 5 février
Bérengère Krief
Spectacle humour
à l'Espace Ostermeyer
(16, rue Louise-Michel).
> à 20 h 30.

Samedi 8 février
My Brazza
Théâtre dansé. La Graineterie
(27, rue Gabriel-Péri).
> à 17 h.

Mardi 11 février
Les bœufs musicaux
Soirée d'improvisations
musicales au Triplex
(40, rue Faidherbe).
> à 20 h 30

Jeudi 13 février
Conseil municipal
Hôtel de ville
(16, rue Gambetta).
> à 20 h 30

Dimanche 16 février
ROC HC/Amiens
Match de rugby,
au stade Robert-Barran
(30, rue Pierre-Joseph-
Proudhon).
> à 15 h

ANIMATION

SUR LES CHEMINS DE LA CRÉATION



Les enfants
découvrent
diverses
techniques
artistiques.

Le pôle culturel La Graineterie organise deux ateliers de découverte et d'expérimentation qui constituent une fenêtre ouverte sur la technique et l'univers d'artistes invités.

« Carte blanche ». Le plasticien Félix Pinquier, dont les œuvres sont actuellement exposées à La Graineterie, vous invite à explorer son univers, avec, comme ligne directrice, le dessin.

Samedi 1^{er} février à 16 h (tout public).
Durée : 2 h. Gratuit sur réservation.

« Les P'tites mains ». Armés de crayons, de pinceaux et d'une bonne dose d'imagination, les enfants sont invités à découvrir diverses techniques artistiques : dessin, peinture, perspective... Un atelier pour tous les petits curieux.

Mercredi 26 février à 16 h (5-8 ans).
Durée : 1 h 30. Gratuit sur réservation.

La Graineterie
(27, rue Gabriel-Péri).
Réservation au 01 39 15 92 10.

CONFÉRENCE AUDIOVISUELLE

AFRIQUE SAUVAGE, SUR LES TRACES DES ANIMAUX MENACÉS

Du cap de Bonne-Espérance aux grands parcs animaliers du Kenya et de Tanzanie, en passant par les immensités sahariennes et la Casamance, Adeline Reynouard et Olivier Godin ont sillonné, en tandem, le continent africain. Ils en rap-

portent des images fortes, loin des clichés habituels. Durant un an et demi, ils ont pédalé sur les pistes et les routes défoncées et poussiéreuses d'Afrique, traversant 18 pays, à la rencontre des hommes mais aussi des espèces animales menacées. Un voyage initiatique qui fait la part belle aux merveilles du monde sauvage. ■



Mercredi 12 février à 15 h.
Tarif : 6 €. La Graineterie
(27, rue Gabriel-Péri).
Réservation conseillée
au 01 39 15 92 10.
Billetterie en ligne :
lagraineterie.ville-houilles.fr

CORRIDA PÉDESTRE INTERNATIONALE DE HOUILLES

SOUS LE SIGNE DU « 4 »



À l'invitation du maire de Houilles, plusieurs centaines de personnes étaient réunies, le 10 janvier, à l'Espace Ostermeyer, à l'occasion de la traditionnelle soirée d'échange des vœux. Lors de son allocution, le maire a mis à l'honneur l'ensemble des acteurs de la vie locale qui œuvrent au quotidien au service des Ovillois. Il a notamment formulé que l'année nouvelle soit placée sous le signe du « 4 » : « À Houilles, le "4" de 2014 peut se décliner en quatre valeurs fortes : exemplarité, solidarité, sportivité et convivialité. »



C'était le dernier grand rendez-vous sportif de l'année. Le 29 décembre, la Corrida pédestre internationale de Houilles a réuni pas moins de 20000 spectateurs et 2500 coureurs pour l'une des épreuves majeures de course sur route en France. Encore une fois, l'événement a su conjuguer fête et sport de haut niveau. Le marocain Khalid Skah, ancien champion olympique et vainqueur de la Corrida à huit reprises, était le prestigieux parrain de cette 42^e édition. La Course des As a été remportée, chez les hommes, par le Kényan Cornélius Kangogo et, chez les femmes, par l'Éthiopienne Berha Godfay.



LE CMJ VISITE LE SÉNAT



Le 8 janvier, les jeunes élus du conseil municipal de jeunes (CMJ) de Houilles se sont rendus à Paris au palais du Luxembourg, siège du Sénat. Accompagnés d'Alain Gournac, sénateur des Yvelines, ils ont pu apprécier le patrimoine artistique et architectural remarquable de ce lieu chargé d'histoire. Pour tous les jeunes élus, c'était aussi l'occasion de mieux comprendre le fonctionnement de la Haute Assemblée.

FORUM DES MÉTIERS



Près de 250 jeunes Ovillois se sont rendus, le 18 décembre, au Ginkgo, à l'occasion du Forum des métiers organisé par le service jeunesse de la Ville. Le temps d'une journée, collégiens et lycéens ont pu recueillir des informations précises sur les métiers de leur choix et s'entretenir avec des professionnels issus du secteur public et du secteur privé.

Découvrez toute l'actualité ovilloise sur le site Internet : www.ville-houilles.fr

CARNET



Le bébé de décembre : Jeanne André, entourée de sa famille.

James Somphonphakdy,
Kaïs Zemmouri.

Mariages

Décembre
Oscar Matondo Mbaya Egoyo
et Viviane Seuyep Tchapidie,
Cyprien Oger et Léa Maurin.

Décès

Novembre
Michèle Abgrall
(épouse Renardy),
Claude Cantin-Desolle,
René Joly,
Yvonne Manière,
Henriette Veysière
(veuve Isambourg).

Décembre
Annie Allegranti,
Paulette Aury
(veuve Scellier),
Marie Batista
(épouse Leroy),
Claudine Blaisius,
Auguste David,
Christelle Harniez,
Akio Ikeno,
Andrée James
(veuve François),
Raymonde Jeanne
(veuve Miquel),
Jacky Lebas,
Pierre Legrand,
Marie-Malmaison
Lipezynski,
Robert Maire,
Ginette Ménager-Dherbier
(veuve Bétin),
Manuel Pereira Pinto.

Naissances

Novembre
Julia Baraige,
Nouaym Cheraitia,
Ana Da Rocha,
Noémie Fuhr,
Raphaël Gary,
Kamal Henni,
Nolan Kerguen Arenate,
Yanis Khay,
Yasser Kheroubi,
Paul Koch-Mathian,
Alice Large,
Louis Marie,
Mya Milleville,
Noam Rahmouni,
Samba Sow,
Emilie Tournadre.

Décembre
Jeanne André,
Kaïs Ben Djaballah,
Enzo Bennouas,
Selena Brunet,

Alissa Carreiro,
Yanis Chebli,
Ilyssa Djaalab,
Rayan Djaalab,
Irina Droj,
Kyan Eskini,
Marin Foret,
Léon Fraize,
Olivier Gallois,
Diego Gomes,
Nina-Osei Hammid,
Aynna Kadafi,
Nelson Miguel Sotto,
Emma Morin,
Roman Nouvel,
Alice Ou,
Moussa Ouedraogo,
Làly Provost,
Mahery Rahanetra,
Souheil Rokneddine,
Irina Santos Oliveira,
Yanka Sharman Piletta,
Sourya Sivagourou,

Directeur de la publication : Alexandre Joly / Rédacteur en chef : Jacques Bozzi / Mise en page : Guillaume Lansac-Fatte / Photos : Audrey Borgel, Caroline Fayaud-Zigurs, Firmino Salgueiro / Correcteur et secrétaire de rédaction : Olivier Chauche / Ont collaboré : Marine Dumeurger, Sophie Jobez / Tirage : 15 000 exemplaires / Impression : L'Artésienne / Distribution : Champar / ISSN : 0183-0880 / Contact : 16, rue Gambetta BP 120, 78805 Houilles Cedex / Tél. : 01 30 86 32 02

